



// Les démarches administratives à domicile

Vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap ?

Vous avez des difficultés à vous déplacer ?

Un agent municipal affecté au service des Mairies de quartiers se déplace chez vous afin d'accomplir vos démarches administratives de première nécessité :

- // carte nationale d'identité
- // certificat de vie
- // légalisation de signature
- // certification conforme
- // déclaration de vie commune
- // duplicata de livret de famille

prendre rendez-vous en composant le
0 800 71 34 20 (appel gratuit)

Ville de Toulon > www.toulon.fr

